

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 03 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents :, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOEHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton

A été nommée comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

DECISION N°6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

(Nomenclature : 7.5.2)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention adressée à la commune par l'association Urzaiz pour l'organisation d'évènements culturels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'octroyer une subvention de 350 euros à l'association Urzaiz.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 03 mars 2026

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 05/03/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 05/03/2026

